

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021

Convocations adressées le : Jeudi 14 janvier 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 8 (ordre du jour 1 à 10) 9 (ordre du jour 11 à 12) 8 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3 (ordre du jour 1 à 12) 4 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 10) 12 (ordre du jour 11 à 14)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 11 à 14) ; Christian GATARD; Franck MAZET (ordre du jour 1 à 12) ; Wilfried SCHWARTZ.

Délégués en visioconférence :

Emmanuel FRANCOIS Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Michel PADONOU ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 13 à 14).

Suppléants sans voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 1 à 12) ; Nathalie SAVATON (ordre du jour 11 à 14).

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Stéphane HOUQUES ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Alain BENARD ; Gérard SERER ; Sébastien CLEMENT ; Thierry CHAILLOUX ; Laurent RAYMOND ; Régis SALIC ; Evelyne DUPUY ; Ludovic BOURDIN ; Patrick LEFRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel PADONOU

21/01/05 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITÉ DU 30 RUE HÉLÈNE BOUCHER A TOURS

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur Philippe VÉLU est propriétaire d'un logement situé 30 rue Hélène Boucher à Tours, compris dans un petit ensemble immobilier constitué de deux logements mitoyens soumis au statut de la copropriété, édifié sur la parcelle cadastrée section ER numéro 537 et figurant en zone UM au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Tours.

Ce logement d'environ 57 m² possède deux niveaux. Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée et d'une pièce avec séjour et cuisine équipée. L'étage, sous pente partielle, possède une salle d'eau, un WC, ainsi que deux chambres, l'une d'elles étant agrémentée d'une mezzanine accessible par un escalier de meunier. À l'extérieur, une courette pavée, limitée par le mur d'enceinte des casernes Beaumont-Chauveau, complète le bien.

En 2019, Monsieur VÉLU a pris l'attache de deux agences immobilières afin d'obtenir un avis de valeur sur son logement. Par avis en date du 20 mai 2019 et du 19 septembre 2019, le bien a été évalué entre 230 000 € et 245 000 € net vendeur.

Aussi, suite à la demande de Monsieur VÉLU, le Syndicat des Mobilités de Touraine a adressé une demande d'avis domanial au pôle d'évaluations domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire. Par avis en date du 6 octobre 2020, ledit pôle d'évaluations domaniales a estimé le bien à 219 000 € net vendeur.

Cette évaluation a été présentée à Monsieur VÉLU lors d'un rendez-vous qui s'est tenu le 13 novembre 2020 en l'hôtel métropolitain, et le Syndicat des Mobilités de

Touraine a établi son offre sur ce montant. Suite à cet échange et à une contre-proposition formulée par Monsieur VÉLU le 23 novembre 2020, les parties se sont entendues sur la somme de 240 000 € net vendeur.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne LETEUIL, notaire à Tours, 1 place Jean Jaurès.

Il est précisé que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis domanial en date du 6 octobre 2020,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien appartenant à Monsieur Philippe VÉLU, situé 30 rue Hélène Boucher à Tours, édifié sur la parcelle cadastrée section ER numéro 537 et soumis au statut de la copropriété, au prix de 240 000 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à Maître Anne LETEUIL, notaire à Tours, 1 place Jean Jaurès,
- **DIT** que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Le Président,

Wilfried SCHWARTZ

